

# ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

2023

Photographie de l'œuvre "Fil Anthropia, l'autre corps de la résistance" de Fatima MAZMOUZ.

Elle est mise à disposition par le FRAC Centre-Val de Loire et exposée dans l'atrium de la cour d'appel d'Orléans.



## MOTS DES CHEFS DE COUR

#### MADAME CATHERINE GAY-VANDAME PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

Comme vous pouvez le constater, malgré les difficultés, l'activité de la cour d'appel a été dense durant cette année 2023. Les projets ne manquent pas. Des réflexions importantes pour l'institution judiciaire

orléanaise ont été conduites durant cette année, notamment la préparation de l'ouverture prochaine

du centre de rétention administrative au regard de l'important contentieux supplémentaire qu'il va générer pour le tribunal judiciaire d'Orléans et pour la cour d'appel, ainsi que la réflexion sur un projet immobilier d'envergure qui, s'il aboutit, pourrait redessiner l'avenir de la vie judiciaire à Orléans.

En 2024, les défis à relever seront encore nombreux et je sais que l'investissement de l'ensemble des personnels de Justice des différents sites judiciaire du ressort ne faillira pas, de même que votre soutien constant.

#### MONSIEUR DENIS CHAUSSERIE-LAPRÉE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS

La plaquette qui est mise à votre disposition vous permettra de mesurer l'importance du travail accompli en 2023 par les magistrats et fonctionnaires de cette cour, qu'ils en soient très sincèrement remerciés.

Le 03 novembre 2024, nous célèbrerons les 200 ans de notre palais de Justice.

Cette année sera donc pour nous l'occasion à la fois de constater l'évolution que l'institution judiciaire a déjà connue tout au long de ces décennies mais aussi de prendre conscience des défis qui nous attendent entre contentieux nouveaux dont nos juridictions auront la charge et projets immobiliers ambitieux qui permettront, souhaitons-le, avec le soutien de tous les acteurs institutionnels, à la Justice de se projeter à Orléans pour les prochaines décennies avec confiance et détermination.

# LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2023

#### Conseil de juridiction

05 juin 2023

« Prendre notre destin climatique et énergétique en main »

Plan de sobriété énergétique

06 octobre 2022





Le conseil de juridiction de la cour d'appel d'Orléans se tenait cette année à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et sur la thématique de l'environnement, avec trois axes de : la gestion de ľécoresponsabilité de nos iuridictions. la politique pénale environnementale et les contentieux civils liés à la responsabilité de l'État en la matière.

L'objectif était de travailler avec nos partenaires à la fois sur une gestion éco-responsable de nos bâtiments mais aussi plus largement sur la protection de l'environnement et les leviers judiciaires existants.

En effet, le judiciaire peut agir, mais il ne peut pas le faire seul.

Il doit pouvoir coordonner son action avec les services de l'État, les enquêteurs, les associations, etc.

Ce conseil de juridiction s'inscrit dans une politique pénale environnementale plus large.

L'année 2023 a notamment vu la création des Comités Opérationnels de Lutte contre la Délinquance Environnementale (COLDEN) qui permettent de coordonner l'action.

Par ailleurs, une opération de contrôle coordonnée en matière de lutte contre le trafic animal a été organisée à la fin de l'été et a permis de constater des infractions mais aussi de faire de la prévention.

#### Maltraitance des personnes âgées

Séminaire du 10 octobre 2023

Le parquet général de la cour d'appel d'Orléans, l'Équipe Régionale Vieillissement et Maintien de l'Autonomie et l'Institut Médico-Légal du CHRU de Tours ont organisé des rencontres pluridisciplinaires «Maltraitance des personnes âgées - comment agir dans notre région Centre-Val de Loire ?». Ces rencontres sont nées de la conviction que la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, qui est un enjeu de société majeur, nécessite une approche pluridisciplinaire et déterminée.

Elles ont été organisées en suite du conseil de juridiction qui s'est tenu en 2022 sur ce même thème et s'inscrivent dans la politique pénale conduite par le parquet général.

Elles ont rassemblé près de 200 acteurs régionaux du corps médical, de l'institution judiciaire, des travailleurs sociaux, des forces de sécurité intérieure... Cette participation pluridisciplinaire témoigne de la pluralité des réponses qui doivent être identifiées pour améliorer la prise en charge des personnes âgées.



MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

COMMENT AGIR DANS NOTRE RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE ?

Rencontres et réflexions
pluridisciplinaires

Organisées sous l'égide du parquet
général de la cour d'appel
d'Orléans, de l'Équipe Régionale
Vieillissement et Maintien de
l'Autonomie et de l'Institut
Médico-Légal du CHRU de Tours.

Les objectifs principaux de ce séminaire étaient à la fois de sensibiliser les professionnels à l'ampleur du phénomène de la maltraitance des personnes âgées, mais aussi de promouvoir la collaboration interdisciplinaire pour une meilleure prise en charge et enfin d'explorer des solutions régionales très concrètes. Elle se sont articulées autour de 3 ateliers : les freins au signalement, le besoin de formation et les suites apportées au signalement. La ministre Aurore Bergé a également profité de ce séminaire pour présenter les éléments phares qui découleront des États généraux de la maltraitance.

# Mise en place des cours criminelles départementales



Instaurées par la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, trois cours criminelles départementales (CCD) dans l'Indre-et-Loire, le Loiret et le Loir-et-Cher ont été installées au premier semestre 2023.

Le souhait du législateur a été de créer une coexistence entre les cours d'assises et les CCD. Ainsi, les CCD ne remplacent pas les cours d'assises mais les déchargent uniquement de certains contentieux.

La CCD est compétente pour juger les crimes passibles de 15 ou 20 ans de réclusion criminelle commis par les majeurs non-récidivistes et les délits connexes.

L'objectif attendu est d'avoir une réponse plus rapide, mais toujours de qualité en accordant le temps de parole adapté aux victimes et accusés. Au niveau de la protection des enfants, beaucoup de dossiers sont des dossiers de pédophilie ou d'inceste, et la priorité de la cour est de traiter de façon prioritaire ces atteintes aux plus fragiles d'entre nous.

Pour ce faire, le choix a été fait de maintenir cette première année, un rythme de session classique (aucune session n'a été ajoutée). Des sessions d'assises ont été transformées en session de CCD, et à terme, cela devrait concerner plus de la moitié des sessions d'assises actuelles.

La CCD offre un cadre qui permet de garantir la qualité des débats.

Le constat dressé à l'issue de la session de Blois du 02 au 16 mai 2023, est que la CCD maintient la solennité et le temps nécessaire des débats pour juger des crimes.

Cette année se sont tenues 3 sessions, dans les trois départements du ressort.

# Une "Green Team" au palais de Justice d'Orléans



Mise en place le 22 mars 2022, la Green Team a pour but de promouvoir des actions en faveur de l'environnement au sein du palais de Justice d'Orléans.

Avec la signature de la charte environnementale, le 17 janvier 2023, les chefs de cour et de juridiction se sont officiellement engagés en faveur d'actions visant à développer les comportements éco-responsables et à proposer sur l'année différents événements par l'intermédiaire de la Green Team :

- Conception et diffusion d'un guide des éco-gestes,
- Un événement sur le thème de la consommation de papier au sein du palais de Justice,
- Participation au digital cleanup day nettoyage des serveurs informatiques, des lecteurs personnels et des messageries électroniques pour réduire l'empreinte carbone,
- Édition de stickers et d'affiches rappelant les gestes à observer.







La Green Team continuera au travers d'événements ponctuels à instaurer une dynamique collective pour faire prendre conscience des enjeux de l'éco-responsabilité.

Cette année la Green Team a été retenue pour participer au concours CUBE. Le Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectives à diminuer efficacement leurs consommations en agissant sur les leviers de l'usage, un meilleur pilotage et exploitation, en mettant en œuvre une compétition ludique entre les candidats.

#### **Inauguration du SAUJ**



Le 05 septembre, les chefs de cour et les chefs de juridiction du tribunal judiciaire ont officiellement inauguré le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) en présence du personnel du palais, du barreau, des élus, de la préfecture, du département immobilier et de l'architecte du projet.

Le SAUJ est un guichet unique pour la justice du quotidien. Cet espace comprend :

- Un accueil général avec 5 bureaux dédiés à l'accueil personnalisé du justiciable
- Des bureaux polyvalents accueillant une permanence d'accès au droit, le bureau d'aide aux victimes et le bureau d'exécution des peines





**AVANT** 

**APRÈS** 

### La Nuit du Droit Procès fictif

Après le succès rencontré lors du premier procès fictif organisé en 2022, faisant comparaitre le capitaine Malinowski lors d'un procès intégralement joué par des non professionnels du droit, nous avons fait le choix de réitérer l'expérience le 04 octobre 2023!

L'objectif de La Nuit du Droit demeure la mise en valeur de la place que le droit occupe dans notre société. Ainsi, cet événement a permis de faire découvrir aux citoyens, l'institution judiciaire, l'activité des juridictions et les métiers du droit dans leur diversité.

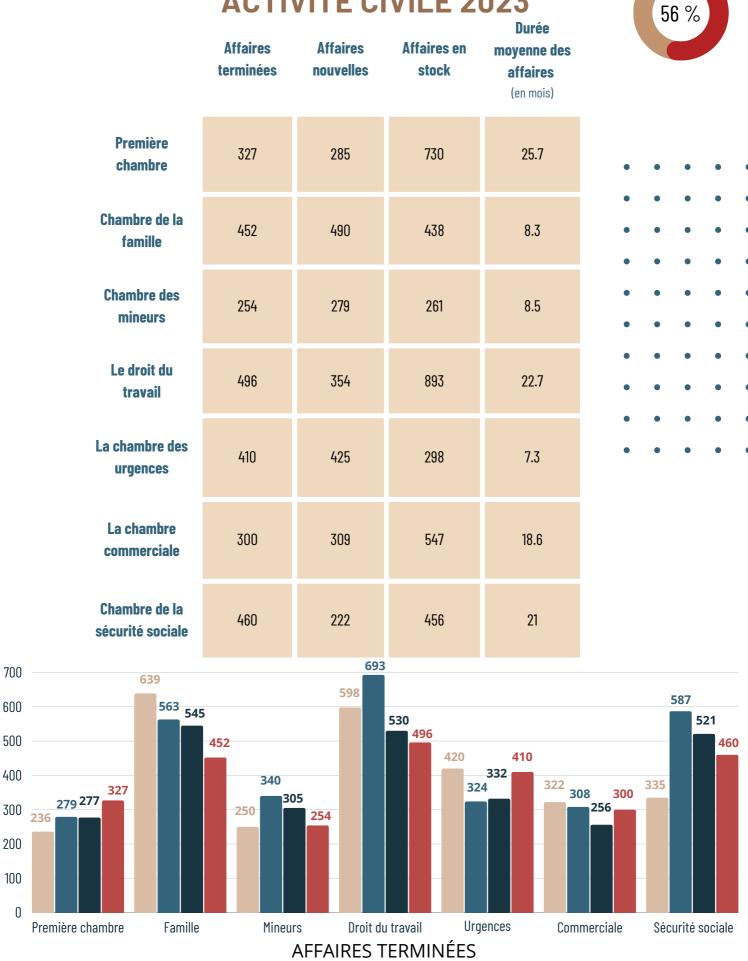
Cette année, le procès fictif avait pour thématique les violences conjugales. Dans la continuité du ciné débat organisé le 15 mars 2023 lors de la journée internationale des droits des femmes, il a été fait le procès de l'héroïne du film « Arrêtez-moi » incarnée à l'écran par Sophie Marceau.

Plus de 200 personnes ont assisté à ce procès d'assises fictif mené par 14 volontaires non professionnels du droit, sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature et assistés par des professionnels du droit.

Cet événement a largement été couvert par les médias. Une journaliste s'est notamment immergée dans le rôle d'une avocate et l'intégralité du projet a été suivie par France 3 Centre-Val de Loire qui en a fait un reportage et une série tirée du magazine "Enquêtes de région".



# LES STATISTIQUES ACTIVITÉ CIVILE 2023



# 44 %

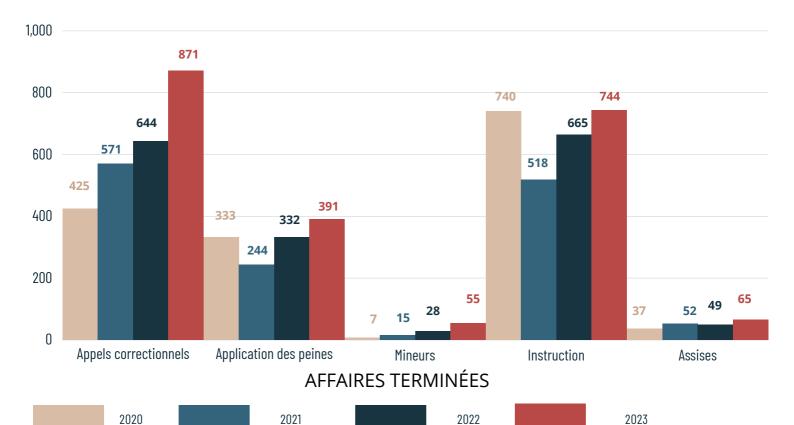
dans l'Indre-&-Loire, 2 dans le Loir-&-Cher)

## LES STATISTIQUES

## **ACTIVITÉ PÉNALE 2023**

Délai

**Affaires Affaires** Affaires en d'écoulement du terminées nouvelles stock stock (en mois) Chambre spéciale des 55 26 36 7.9 **Mineurs Appels correctionnels** 871 622 931 12.8 (Hors IC) 391 343 30 3.6 **Application des peines** 744 785 239 3.9 Instruction **Pôle criminel** 65 60 86 15.9 Dans le ressort : 12 sessions d'assises (5 dans le Loiret, 4 dans l'Indre-&-Loire, 3 dans le Loir-&-Cher) et 4 sessions de CCD (1 dans le Loiret, 1



# LES ÉVÉNEMENTS À VENIR EN 2024

# Ouverture d'un Centre de Rétention Administrative (CRA) à Olivet

Un centre de rétention administrative entrera en fonctionnement en février 2024. Situé à Olivet, il aura une capacité de 90 retenus et disposera d'une annexe de Justice de 27m² qui intégrera une salle d'audience.

Afin d'anticiper cette ouverture qui aura un impact à la fois sur les organisations, mais aussi sur l'immobilier (création de salles d'audience), les chefs de cour en lien avec le tribunal judiciaire se mobilisent depuis plusieurs mois.

La cour d'appel et le tribunal judiciaire ont aussi participé aux comités de pilotage CRA mis en place par la préfecture du Loiret qui se déroulent en présence des représentants de la police aux frontières, du barreau et du tribunal administratif.

Des travaux sont en cour de réalisation afin d'accueillir deux salles complémentaires dédiées à ces contentieux au sein du palais de Justice.

Des formations sur le droit des étrangers sont organisées pour les fonctionnaires et magistrats afin d'être opérationnels au moment de l'ouverture.

#### Développement de la médiation en appel

La cour d'appel d'Orléans s'engage en faveur de la médiation ! Après quelques mois d'études et d'analyses des pratiques existantes puis d'échanges avec les acteurs concernés, une expérimentation est en cours de lancement afin de promouvoir la médiation comme mode amiable de résolution des litiges dans les dossiers qui s'y prêtent.



Elle concernera, au départ, la chambre civile, la chambre sociale et la chambre commerciale de la cour d'appel avant d'être étendue plus largement pour répondre aux objectifs de réforme de la Justice.

#### D'autres événements

Vernissage de l'œuvre du FRAC

Organisé autour de la journée internationale des droits des femmes

Séminaire sur « Les enjeux forestiers »

Programmé le 23 mai 2024

#### Conseil de juridiction

Cette année, sur le thème de la médiation

#### Journées européennes du patrimoine

Elles auront lieu entre le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2024

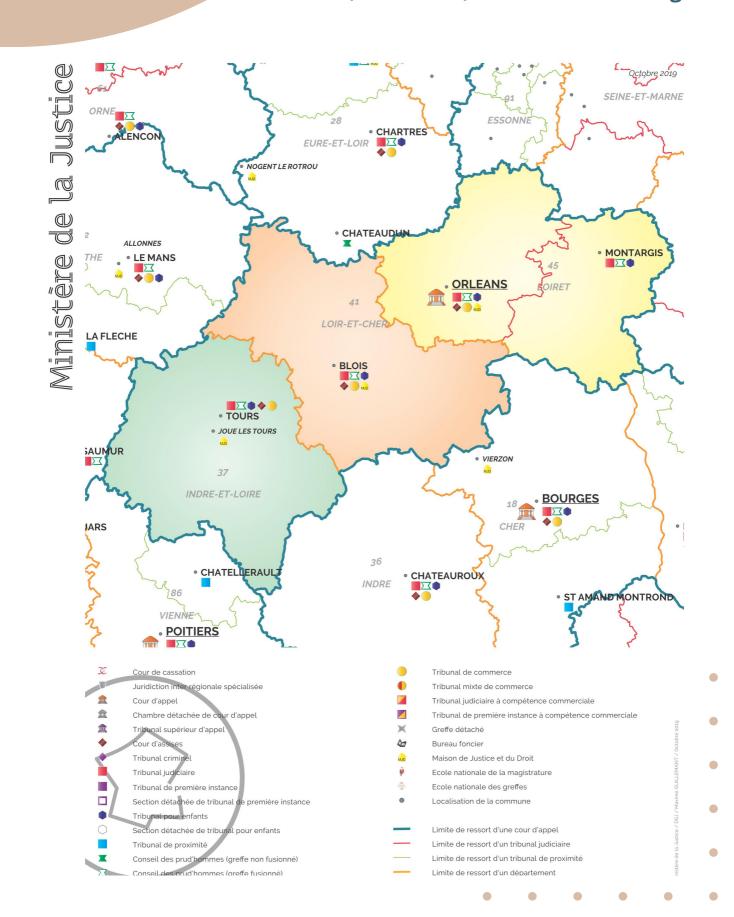
#### **Nuit du Droit**

Prévue le 04 octobre comme chaque année

Et d'autres événements tout au long de l'année à découvrir sur notre site Internet et nos réseaux sociaux

## CARTOGRAPHIE DU RESSORT

Les tribunaux judicaires qui composent le ressort de la cour d'appel d'Orléans sont ceux de Tours, d'Orléans, de Blois et Montargis.



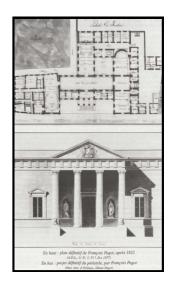
## LE PALAIS DE JUSTICE 200 ANS D'HISTOIRE 1824 - 2024



> 14 novembre 1821 : première pierre posée par le premier président de la cour d'appel d'Orléans, M. Arthuys.

Après trois années de travaux réalisés en lieu et place de l'ancienne église de l'ordre des Oratoriens et du couvent des Ursulines, ont été tirées deux salles d'audience. Aujourd'hui, des vestiges des arcades de la chapelle des Oratoriens sont toujours visibles. Les bâtiments du monastère sont utilisés pour la prison et la chapelle pour la salle de la Haute Cour du tribunal criminel.

> 20 août 1824 : les deux lions en pierre, d'abord exposés à Châteauneuf-sur-Loire, sont placés sur le perron du palais. Ils ont été crées par Louis-Alexandre Romagnesi, sculpteur à Paris, natif d'Orléans.





La salle Jean ZAY

> 03 novembre 1824 : inauguration du nouveau Palais

Les bases du Palais de justice d'Orléans sont construites en 1824 par l'architecte François-Narcisse Pagot sur les deux anciens couvents. À l'époque, il a juste oublié d'attribuer des locaux au parquet général... De fait, des modifications sont intervenues, au fil des années, pour tenter d'adapter ces locaux insuffisants, sombres, tortueux et jugés déjà trop étroits en 1824, aux besoins des magistrats. De cette construction initiale, demeure, de nos jours, une seule salle d'audience, la salle Jean ZAY. Tapissée de tentures bleu roi et ornée de dorures, elle est occupée par la cour d'appel et accueille notamment les audiences solennelles.

> En 1896, les rues de la République et d'Alsace-Lorraine sont percées. La même année, la prison de l'ancien couvent des Ursulines est transférée et ses bâtiments sont démolis.



- > Entre 1950 et 1952, des réparations d'après-guerre sont entreprises sur les menuiseries de la cour d'appel pour plus de 26000 francs.
- > Entre 1968 et 1971, un bâtiment neuf, formant l'aile occidentale du palais est construit.
- > Entre 1968 et 1978, l'ancien bâtiment est restauré et des éléments du bâti de l'ancienne chapelle des Oratoriens sont mis au jour. La chapelle de l'Oratoire devenue salle d'audience de la cour d'appel.
- > En 1980, une nouvelle extension voit le jour, entreprise par l'architecte Lohner de Versailles. Cette extension concerne le bâtiment du 42, rue de la Bretonnerie et toute la rue des Huguenots.
- > En 1990, toute l'aile au niveau de la salle des pas perdus est rénovée, à l'exception de la salle des assises.

Et depuis les travaux se poursuivent et des réflexions sont en cours autour d'un schéma directeur immobilier.







## LES MOYENS

## Les ressources humaines

#### **MAGISTRATS**

Ressort 159 Cour d'appel

#### PERSONNELS TITULAIRES

Ressort 376

Cour d'appel 37

# PERSONNELS NON-TITULAIRES

Ressort 118 Cour d'appel

## Le budget



#### **TOTAL**

14,9M€

FONCTIONNEMENT

COURANT

(dont immobilier hors

travaux < à 60 000€)

6.3M€

FRAIS DE JUSTICE **8,6M€** 

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DE LA
COUR D'APPEL (DONT SITE)

423 986 €

Dont 200 915€ pour la 1ère phase du CRA CRÉDITS ALLOUÉS À L'AIDE AUX VICTIMES, L'ACCÈS AU DROIT ET LA MÉDIATION

1.3M€

#### AIDE JURIDICTIONNELLE 10,9M€

(pour les huissiers, experts, etc. et les crédits versés aux barreaux du ressort de la cour d'appel par le ministère de la Justice)





Site Internet du ministère de la Justice http://www.justice.gouv.fr



Site Internet de la cour d'appel d'Orléans https://www.cours-appel.justice.fr/orleans







scom.ca-orleans@justice.fr

## Cour d'appel d'Orléans 44, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

02.38.74.58.34

